



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2020

---

### **Présent-e-s :**

M. Roberto RIGHETTI, Président

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Présidente

M. Pierre TORRI, Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Vice-Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS et Véronique ÖZAZMAN, Isabelle WILLIMANN Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Daouda BAGAGNAN, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Jean-Michel MEYLAN, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

### **Excusé-e-s :**

Mme Glenna BAILLON, conseillère municipale

MM. Laurent FARINELLI et Dominique TINGUELY, conseillers municipaux

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

### **Procès-verbaliste :**

Mme Marlène STANNING

---

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif

#### 4. Rapports des commissions :

- a) Infrastructures et environnement du 3 février
- b) Sports du 6 février
- c) Economie et finances du 20 février
- d) Culture et loisirs du 24 février

#### 5. Propositions du Conseil municipal

##### A. Projets de délibération

- a) **D 190-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers - Etape 2 à Plan-les-Ouates**
- b) **D 191-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates**
- c) **D 192-2020 P : Cession gratuite des parcelles N° 7465, d'une surface de 10'300m<sup>2</sup> et N<sup>os</sup> 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m<sup>2</sup>, sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

#### 6. Propositions du Conseil municipal

##### A. Résolution

- a) **R 16-2020 P : A l'attention du Grand Conseil, pour une précision et une priorisation du projet d'extension du Léman Express par Les Cherpines**
- b) **R 17-2020 Pour un trottoir sécurisé sur la Route de Saconnex-d'Arve à Saconnex-d'Arve**

##### B. Motions

- a) **M 26-2020 R : Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates**
- b) **M 27-2020 P : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune**

#### 7. Questions

#### 8. Divers

*Clôture de la séance*

**Questions du public**

---

**M. Righetti, Président du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20H00, souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il remercie le Conseil municipal, le Conseil administratif, ainsi que l'Administration municipale pour les vœux qu'ils lui ont adressés lors du décès de sa maman. Il remercie également Mme Ruegger, Vice-présidente, d'avoir pris, au pied levé, la présidence de la précédente séance du Conseil municipal. Il excuse ensuite les absences de Mme Baillon et M. Farinelli. M. Tinguely ayant un peu de retard, le nombre des votants, en ce début de séance est de 21 personnes, la majorité sera à 11 voix.

**Le Président** annonce qu'une résolution intitulée R 17-2020 P Pour un trottoir sécurisé sur la Route de Saconnex-d'Arve, à Saconnex d'Arve a été déposée ce jour par le groupe des Verts. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de cette résolution à l'ordre du jour de cette séance.

**Le Conseil municipal accepte de porter cette résolution R 17-2020 P à l'ordre du jour de cette séance, par 11 voix pour, 9 refus et 1 abstention.**

**M. Gaud** fait remarquer qu'ils sont, certes, en démocratie et que la majorité l'a emporté, mais il observe néanmoins que son groupe était prêt à soutenir une autre motion d'un autre groupe, motion qui aurait pu les intéresser et qu'ils ont eu la sagesse de la reporter au mois de mars 2020, afin de ne pas passer en force ce soir, selon les bonnes résolutions qu'ils s'étaient promis de prendre lors de l'avant-dernier Conseil municipal. Apparemment, personne ne s'y tient, ce qu'il trouve aberrant.

**Le Président** comprend la réaction de M. Gaud dont la remarque sera protocolée, mais relève que cela dépend tout de même du règlement.

**M. Gaud** lui fait toutefois remarquer que cette décision avait été prise sur les conseils du Président lui-même.

**Le Président** en convient, ils en ont en effet discuté à maintes reprises et s'il est entièrement d'accord avec M. Gaud, la démocratie veut que ce soir, cette résolution soit tout de même portée à l'ordre du jour.

**M. Valentin** confirme qu'effectivement, par sagesse ou par excès de gentillesse, son groupe a renoncé à déposer sa motion en urgence auprès de ce Conseil municipal. Force est de constater que certains groupes se moquent complètement de ce qui a été décidé en début de législature. D'autant plus que la motion qu'ils auraient souhaité déposer aurait intéressé le groupe des Verts, puisqu'il s'agit de planter un arbre à chaque naissance et à chaque décès. Ils se réjouissent toutefois de la déposer au mois de mars 2020.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2020**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 2 abstentions, sans modification.**

2. **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

2.1 **Délai référendaire**

**Le Président** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 5 mars 2020 et s'achèvera le 14 avril 2020.

3. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

### **3.1 Promotion du vote pour les étrangers – 30 janvier 2020**

**M. Magnin** annonce que la soirée du 20 janvier 2020 concernant la promotion du vote pour les étrangers s'est très bien déroulée, en présence de l'Université de Genève, du conseiller d'Etat, M. Thierry Apothéloz et du BIE (Bureau de l'Intégration des Etrangers). Environ une cinquantaine de personnes étaient présentes. La 2<sup>ème</sup> partie de la soirée était consacrée au Défi citoyen, également lancé par le Département de la Cohésion Sociale (DCS) et qui vise à promouvoir le vote, non seulement des étrangers, mais de tous. Dans ce cadre, 4 films vidéos ont été réalisés et seront diffusés sur les réseaux sociaux début mars 2020.

### **3.2 En vacances, dans mon quartier ! – Formation de moniteurs**

**M. Magnin** informe que dans le cadre du projet *En vacances, dans mon quartier !* une vingtaine de jeunes ont été formés au niveau du CPA, formation juridique leur permettant de devenir animateur dans les colonies. Toutes les places disponibles pour ces formations ont été prises.

### **3.3 30 ans de l'association Camarada**

**M. Magnin** annonce qu'une visite de la Mairie a été organisée dans le cadre des 30 ans de *Camarada* et qu'un petit cours de citoyenneté a été donné à cette occasion. Il remercie leur ancien conseiller municipal, M. Maurice Gardiol, de cette organisation à laquelle la Commune a répondu favorablement à la grande joie de ce groupe de femmes de tous pays (une dizaine) qui les a largement remerciés.

### **3.4 3<sup>ème</sup> édition du recrutement direct – 26 février 2020**

**M. Magnin** informe que la 3<sup>ème</sup> édition du recrutement direct, en collaboration avec l'OFPC (Office pour l'Orienteation, la Formation Professionnelle et Continue), aura lieu le 26 février 2020, soit le lendemain de cette séance. Ce sont 16 entreprises de Plan-les-Ouates et d'ailleurs qui proposeront des apprentissages et ce, dès 14H00.

### **3.5 Inauguration de la plaque de la Place des Aviateurs – 8 mars 2020**

**M. Magnin** annonce que l'inauguration de la plaque concernant la place des Aviateurs, sur laquelle sera apposée la plaque place des Aviatrices, aura lieu le 8 mars 2020, à 10H00.

### **3.6 Semaine d'action contre le racisme – Semaine du 18 au 24 mars 2020**

**M. Magnin** annonce deux spectacles qui auront lieu dans le cadre de la Semaine d'action contre le racisme, les 24 et 25 mars 2020. Les conseillers municipaux pourront trouver toutes les informations sur le site internet :

- *Les migrantes*
- *Un nôtre pays*

### **3.7 Visites de la Mairie par les 7P – Mars/Avril 2020**

**M. Magnin** annonce que dès le 9 mars 2020 et ce pour 4 dates, auront lieu les visites de la Mairie par les 7P. Les conseillers municipaux y sont bien évidemment conviés.

### **3.8 Sur le chemin des écoles – 26 mars 2020**

**M. Magnin** informe qu'une séance d'information, intitulée *Sur le chemin de l'école* aura lieu le 26 mars 2020. Ceci s'adresse aux parents dont les enfants entrent à l'école primaire.

### **3.9 Visite des correspondants allemands**

**M. Magnin** annonce que les correspondants allemands du Cycle d'orientation de Drize

viendront également visiter la Mairie au mois de mars 2020.

### **3.10 2<sup>ème</sup> Match making entreprises**

**M. Magnin** informe que le 2<sup>ème</sup> *Match making*, pour les entreprises, aura lieu le 20 mars prochain.

### **3.11 Règlements institutions de la petite enfance**

**M. Magnin** annonce que tous les règlements des institutions communales de la petite enfance ont été revus et seront distribués pour les futures inscriptions, dès ce mois de février 2020.

### **3.12 Commission Culture**

**M. Magnin** informe que la séance de la commission culturelle, dont le rapport sera lu sous le prochain point, a eu lieu la veille de ce Conseil. Afin d'éviter les redondances, il ne va donc pas en reprendre tous les points.

### **3.13 Kemediy Club**

**M. Magnin** informe que le Kemediy Club donnera son spectacle de stand-up le 4 mars 2020, à La Julienne.

### **3.14 Marchés publics restaurants scolaires**

**M. Magnin** annonce qu'ils ont dû relancer une procédure AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics) pour les restaurants scolaires. Procédure suite à laquelle ils ont choisi un mandataire, dont il ne peut pas donner le nom ce soir, car cela n'a pas encore été validé au sein du Conseil administratif.

### **3.15 Fermeture de la patinoire**

**Mme Monbaron** leur rappelle que la patinoire fermera ses portes le dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020.

### **3.16 Inauguration du *Street Workout* et de la statue '*Le Gardien*'**

**Mme Monbaron** annonce que l'inauguration du *Street Workout* aura lieu le samedi 7 mars 2020, aux Cherpines. Cette inauguration sera couplée avec celle de la statue '*Le Gardien*' et débutera à 14H15 avec une démonstration du *Crossfit* de Plan-les-Ouates, suivi d'une partie officielle, à 14H30, avec les autorités et l'artiste Alexandre Joly. Des ateliers pour les enfants sont également prévus, ainsi qu'un entraînement, à 15H00, avec un coach du *Crossfit* de Plan-les-Ouates.

### **3.17 Chantier du tennis provisoire**

**Mme Monbaron** informe que le chantier du tennis provisoire avance dans les délais. La fin des travaux est prévue pour fin avril 2020 et le début de l'exploitation pour le début mai 2020.

### **3.18 Le Tour du Canton**

**Mme Monbaron** annonce que la première étape du Tour du Canton aura lieu à Plan-les-Ouates. Celle-ci sera organisée par le Club de natation et le Club de ski de fond de Plan-les-Ouates.

### **3.19 Incivilités**

**Mme Monbaron** informe qu'ils ont recensé 3 incivilités au mois de janvier 2020, contre 10 pour la même période en 2019, 1 dommage à la propriété, 1 accident non annoncé et 1 tag. Ils comptent également, dans le courant du mois de février 2020, plusieurs incendies intentionnels : d'une poubelle, d'un scooter et d'un vélo. Ces délits se sont concentrés sur le secteur des Voirets

et de la place des Aviateurs. La police cantonale est avisée et une enquête est en cours.

### 3.20 Cambriolages

**Mme Monbaron** annonce que 6 cas de cambriolages ont été relevés au mois de janvier 2020, contre 14 en janvier 2019. La campagne Prévention/information qui a été mise sur pieds par les apm (agents de la police municipale) suit son cours, que ce soit sur le terrain ou sur internet. Les patrouilles renforcées semblent porter leurs fruits.

### 3.21 Copil pour Les Cherpines

**Mme Monbaron** annonce qu'un copil a eu lieu pour les Cherpines, le vendredi 21 février 2020, en présence des autorités de la commune de Confignon, ainsi que de MM. Hodgers et Dal Busco. Ils avancent donc sur le dossier des mesures servicielles de mobilité et des 5 % destinés à la vie de quartier pour le quartier du Rollet. En ce qui concerne l'agenda, ils ont appris que le début des travaux pour le tram est prévu pour la fin 2020. D'autre part, il semblerait que l'Office fédéral ait l'intention de modifier sa posture de juillet 2017 sur le volet du bruit dans le rapport d'impact sur l'environnement. Le Canton souhaite solliciter un arbitrage pour le retrait de cette prise de position. Il attend une délivrance de la décision d'approbation des plans pour le mois de juin 2020. La Commune a appris cette nouvelle, ne sachant pas si elle doit prendre cela pour une excuse ou pas. Sachant que de toute façon certaines oppositions ne sont pas encore traitées avec les riverains, cette décision d'approbation des plans leur paraît assez difficile à obtenir dans un délai très proche. Toujours est-il que le même Département qui leur disait pouvoir construire le tram en 24 mois leur dit à présent qu'il lui en faut 27. Le tram est donc prévu, à ce jour, pour la mi-2023. La Commune a donc informé les conseillers d'Etat et les Services présents, du fait que Plan-les-Ouates délivrera systématiquement des préavis négatifs sur les autorisations de construire, voire fera recours contre ces autorisations si elles venaient à être délivrées avant qu'ils ne sachent exactement où ils en sont avec ce tram. La Commune a également envisagé d'organiser une nouvelle séance d'information sur les Cherpines. Cela se fera, dans tous les cas, après l'été ; ils auront donc l'occasion de revenir auprès des conseillers municipaux en temps utile pour leur en donner la date exacte.

### 3.22 Réponse à la question posée par M. Epenoy lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020, au sujet des vols d'hélicoptères au-dessus de Saconnex-d'Arve

Renseignements pris auprès de la police cantonale qui délivre les autorisations, **M. Durand** informe qu'il n'y a pas eu d'autorisations de vols d'hélicoptères sur le territoire de Plan-les-Ouates ces derniers temps. Or, tous les vols commerciaux doivent faire l'objet d'une autorisation. Par contre, il se peut, selon la police, qu'il s'agisse d'hélicoptères se posant sur l'héliport d'Archamps et dont les pilotes suivraient l'autoroute comme guide.

### 3.23 Réponse à la question écrite posée par le groupe PDC lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020

**M. Durand** répond par la négative à la question écrite posée par le groupe PDC concernant le développement des antennes 5G sur les immeubles 2-8 chemin de Champa-Joly dont la commune de Plan-les-Ouates est copropriétaire et dont il rappelle la teneur : *'La commune de Plan-les-Ouates étant copropriétaire de locaux dans ces immeubles, est-ce que d'autres moyens d'action sont envisageables ou envisagés que l'opposition déjà exprimée par le Conseil administratif, relatée lors d'un précédent Conseil municipal ?'*. Il explique que la Commune ne prévoit aucune autre action car l'antenne n'est plus envisagée sur un des immeubles dont elle a la copropriété.

#### 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à c) )

a) Infrastructures et environnement du 3 février (annexe a)

M. Monnerat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sports du 6 février (annexe b)

Le Président donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Economie et finances du 20 février (annexe c)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Culture et loisirs du 24 février

Cette séance ayant eu lieu la veille de ce Conseil municipal, le **Président** annonce que le rapport n'a pas encore été rédigé.

#### 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 190-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers - Etape 2 à Plan-les-Ouates

Le **Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 190-2020 P (annexe 1), laquelle est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

Le **Président** rappelle que 21 conseillers municipaux sont présents ce soir et que lui-même ne votant pas, la majorité est à 11.

M. Durand explique que cette délibération vient terminer le financement de l'aménagement de ce chemin de l'Essartage, chemin nécessaire à l'accès du futur quartier des Sciers dont ils ont déjà eu l'occasion de parler à l'occasion de la délibération concernant l'autre route d'accès. Il leur recommande de la renvoyer en commission, afin qu'elle soit analysée en détails.

Le **Président** annonce que le Bureau du 6 février 2020 préconise également un renvoi en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi en commissions de cette délibération.

<p><b>Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 190-2020 R en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 21voix pour, soit à l'unanimité.</b></p>
---

b) D 191-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 191-2020 P (annexe 2). Celle-ci est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Durand** explique qu'il s'agit de financer la réalisation d'un certain nombre de passages piétons dans la zone industrielle qui n'en possède que très peu. Ce projet a été long à mettre en place car il a fallu convaincre quelques acteurs de diminuer quelques places en surface, sachant que pour réaliser un passage piéton, il faut enlever quelques voitures. Il leur propose également un renvoi en commissions pour en voir tous les détails.

**Le Président** annonce que le Bureau du 6 février 2020 préconise un renvoi en commission Infrastructures et en commission Economie.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 21 voix pour, le renvoi de ce projet de délibération D 191-2020 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie et finances.**

c) **D 192-2020 P : Cession gratuite des parcelles N° 7465, d'une surface de 10'300m<sup>2</sup> et N°s 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m<sup>2</sup>, sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 192-2020 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** leur fournit quelques explications sur la base du plan projeté à l'écran.

**Le Président** annonce que le Bureau du 6 février 2020 préconise également un vote sur le siège.

**M. Rieben** demande quels arguments contre ils pourraient avancer.

**Mme Monbaron** lui répond qu'effectivement, ils n'en ont aucun, dès lors que cette cession est prévue dans le PLQ, qu'ils ont besoin de ces parcelles pour construire l'école et que cela est gratuit. Raison pour laquelle il leur est proposé un vote sur le siège.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet donc ce projet de délibération au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 192-2020 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**



## 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### A. Résolution

#### a) R 16-2020 P : A l'attention du Grand Conseil, pour une précision et une priorisation du projet d'extension du Léman Express par Les Cherpines

**M. Dupraz** donne lecture de cette résolution R 16-2020 P (annexe 4). A l'issue de celle-ci, il précise qu'une inversion s'est produite, au point 3. des DECIDE, dans l'énoncé du trajet et qu'il faut lire :

*'Bernex – Cherpines – Lancy-Pont Rouge – Genève – Genève-Aéroport – Meyrin – Zimeysa'.*

Et non pas :

*'Cherpines – Bernex – Lancy-Pont Route – Genève – Genève-Aéroport – Meyrin – Zimeysa'.*

**Le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution. Cette dernière est acceptée à l'unanimité, soit par 21 voix pour.

**M. Rodriguez** estime qu'il s'agit d'une bonne résolution pour activer les travaux dans le cadre du Léman Express, sachant qu'il a fallu pratiquement 100 ans pour avoir le Léman Express actuel. Il préconise un vote sur le siège, afin que cela parte directement au Grand conseil et que les députés puissent accélérer un peu le mouvement si cela est possible.

**Le Président** fait remarquer que cette tâche revient au Conseil administratif.

**M. Gaud** demande ce qui s'opposerait à ce que cette résolution soit votée sur le siège.

**M. Durand** les incite à ne pas la renvoyer en commission car la commune de Plan-les-Ouates a sollicité une audition par la commission des travaux du Grand conseil, dans le cadre de la révision de la loi H 1 50 sur le financement du tram. Ils seront auditionnés le 10 mars 2020. Si cette résolution est renvoyée en commission, ils ne pourront pas la faire valoir. Raison pour laquelle il les encourage donc à la voter sur le siège.

**M. Favre** fait remarquer que seul le PLR a signé cette résolution et qu'il serait bien que d'autres groupes puissent également s'exprimer et la soutenir officiellement. Il sollicite donc les groupes ici présents de s'unir dans ce but.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

<p><b>Le Conseil municipal accepte de renvoyer cette résolution R 16-2020 P au Conseil administratif, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.</b></p>
---

#### b) R 17-2020 P : Pour un trottoir sécurisé sur la Route de Saconnex-d'Arve à Saconnex-d'Arve

**M. Rodriguez** donne lecture de cette résolution R 17-2020 P (annexe 5). A l'issue de celle-ci, il invite les autres groupes à signer également cette résolution et annonce qu'il a d'ores et déjà reçu une demande de la part du PDC pour ce faire.

**Le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution, laquelle est acceptée par 16 voix pour, 3 refus et 2 abstentions.

**M. Valentin** annonce que depuis le temps que les différents groupes de ce Conseil municipal se battent avec le Canton pour que quelque chose de concret soit étudié sur la mobilité à Plan-les-Ouates et surtout à Arare-Dessus, son groupe va soutenir cette résolution. Si tous les groupes s'y associent, cela devient une résolution du Conseil municipal et de ce fait, il demanderait aux Verts d'enlever leur logo.

**M. Favre** rend hommage, ce soir, à M. Chal qui a défendu ce secteur auquel il est très sensible, s'agissant également de son village.

Depuis le temps qu'il se bagarre à ce sujet, que ce soit au Conseil municipal ou en commissions, **M. Chal** est heureux que les Verts aient pris cette initiative et les en félicite. Car depuis de nombreuses années, rien n'a bougé dans ce secteur. Il espère que cela fera bouger les choses.

**M. Rodriguez** se dit satisfait de voir que cette résolution est bienvenue au sein de cet hémicycle. Les choses ne bougent pas ; le Conseil administratif attend des réponses de la part du Département et il s'agit, aujourd'hui, de montrer leur ras-le-bol par rapport à ce Département des infrastructures qui, chaque fois, est assez intelligent pour sans cesse repousser les actions qui doivent être prises sur ces voiries cantonales, sans se soucier de ce qui se passe au niveau local. Ils ont entendu tout à l'heure que les travaux du tram ne débuteraient finalement qu'à la fin 2020, alors qu'il leur était dit que le tram serait là fin 2020. Ils viennent de voter une résolution demandant justement d'aller un peu plus vite concernant le Léman Express. Il est bien de temps en temps de porter un peu de poids pour montrer au Département des infrastructures qu'il doit faire son travail. Concernant la demande de M. Valentin, sur le logo, ils peuvent l'enlever, certes mais il remarque néanmoins qu'ils viennent tous de voter la résolution du PLR concernant le Léman Express et que personne n'a demandé à ce que le logo soit enlevé. Mais cette demande ne le dérange toutefois pas.

**Le Président** entend la réponse de M. Rodriguez à M. Valentin ; cette résolution sera signée par tous les membres du Conseil municipal.

**M. Chal** souhaite qu'il soit précisé que cela concerne Saconnex-d'Arve Dessus.

**M. Rodriguez** propose donc un amendement pour rajouter Saconnex-d'Arve Dessus.

**M. Rieben** estime que cette résolution venant des Verts, il faut leur en laisser la paternité, sachant que, pour sa part, il ne la signera pas.

**Le Président** demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Rodriguez.

**Le Conseil municipal accepte, par 20 voix pour et 1 abstention, l'amendement proposé qui consiste à préciser qu'il s'agit de Saconnex-d'Arve Dessus.**

**M. Gaud** demande si cette résolution vient donc du groupe des Verts ou du Conseil municipal.

**Le Président** lui répond qu'elle ne peut venir du Conseil municipal puisque M. Rieben n'est pas d'accord de la signer.

**M. Rochetin** suggère éventuellement de nommer les personnes qui acceptent de la signer.

**M. Valentin** entend les arguments de M. Rodriguez et propose de mettre les logos de tous les groupes.

A l'instar de M. Rochetin, **Mme Monbaron** suggère de nommer les signataires car l'idée est finalement que cela reste une résolution présentée sur proposition des Verts et que les personnes qui sont d'accord avec ce texte apposent leur nom à côté du nom de leur parti, au bas du document, comme les Verts le proposent. Elle précise que rajouter les logos ne sert à rien, puisque dans le document final officiel, issu du Conseil municipal, les logos sont retirés de toute façon.

**Le Président** demande alors à ceux qui sont d'accord de signer cette résolution, de se présenter auprès du secrétaire général une fois que le Conseil municipal aura accepté de la renvoyer au Conseil administratif.

**M. Valentin** estime que par respect pour la démocratie et le public présent ce soir, il conviendrait de faire un vote nominal et de demander à chaque personne qu'elle s'exprime franchement. Après tout, ils sont là pour cela.

Il semble à **M. Rochetin** qu'ils ont reçu, dans les groupes, la proposition de M. Rodriguez il y a quelques jours et ce n'est pas aujourd'hui qu'ils doivent y répondre. Pour sa part, il y a répondu pour l'ensemble du groupe PDC. Il estime qu'ils peuvent se passer du vote nominal. La signer après qu'elle soit acceptée lui semble un peu facile.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette résolution R 17-2020 P munie de 20 signatures, au Conseil administratif, par 20 voix pour et 1 refus. M. Rieben ne la signera pas.**

**M. Gaud** demande ce qu'ils auraient pu faire d'autre que de l'envoyer au Conseil administratif.

**Le Président** répond qu'il allait proposer de la renvoyer en commission, mais que personne ne s'est exprimé à ce sujet.

## **B. Motions**

### **a) M 26-2020 R : Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates**

**Le Président** rappelle que cette motion M 26-2019 R (annexe 6) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 28 janvier 2020. Elle avait alors été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 3 février 2020, un préavis défavorable par 5 refus, 2 voix pour et 2 abstentions.

**M. Rodriguez** confirme que cette motion a effectivement été préavisée défavorablement par la commission Infrastructures. Ils n'ont pas tous les tenants et aboutissants, mais il s'agissait d'une discussion nourrie selon le rapport qui leur a été lu ce soir. Néanmoins, il lui semble important de voter cette motion qui va de pair avec une motion que le Conseil municipal a voté il y a de

cela un mois et qui concerne le plan climat. Cela s'inscrit totalement dans ce projet. Raison pour laquelle il lui semble qu'il est important de voter cette motion. Certes, le point des DECIDE qui demande de présenter un bilan énergétique des bâtiments propriété de la Commune est quelque peu redondant, compte tenu du fait qu'il y a quelque temps, ils ont voté une délibération pour la méthode EPQR (*ndlr : diagnostic et assainissement des logements*) qui permet justement d'établir l'état énergétique de leurs bâtiments communaux, afin de savoir quand ils devront réaliser des travaux. Mais l'idée de cette motion vise principalement à inciter les privés de voir quels sont les points qui permettraient d'avoir une plus grande efficacité énergétique. Le programme SIG-éco21 fait actuellement un travail là-dessus (sur les villas entre autres) et pourrait également permettre d'améliorer le bilan énergétique des maisons privées ou des grands bâtiments, à savoir des grands propriétaires et des grands consommateurs de la Commune. Il les invite donc à voter favorablement cette motion qui s'inscrit dans le cadre du plan climat qu'ils ont voté il y a quelques semaines.

**M. Monnerat**, quant à lui, les invite à la rejeter. Le groupe des Verts les inonde de motions plus ou moins bonnes ces derniers temps. A son avis, celle-ci ne sert à rien puisque l'Etat a déjà mis en œuvre l'article 56A RCI (Règlement d'application de la loi sur les Constructions et les Installations diverses) relatif à l'assainissement des fenêtres, des embrasures et des façades d'immeubles. Il estime que c'est là-dessus que le plus gros est à faire. Les toitures ou les fenêtres des villas sont certainement la plus grosse déperdition d'énergie au niveau des bâtiments. Cette mise en œuvre de l'article 56A RCI prévoit exactement ce qui est demandé dans cette motion. Il ne comprend donc pas pourquoi ils iraient encore charger le Conseil administratif de travailler là-dessus alors que, finalement, mettre aux normes leurs bâtiments d'ici 2025 est une obligation pour tous les propriétaires privés, ainsi que les collectivités publiques. Tout ce qui est évoqué dans cette motion. Il suggère donc qu'ils s'arrêtent là.

**M. Rodriguez** explique qu'environ 47% des textes déposés dans ce Conseil municipal émane des Verts et ce, depuis le début de la législature qui a débuté en 2015 et non pas en décembre 2019, comme certains le pensent. Il indique que cette motion vise effectivement les éléments constructifs, mais pas uniquement. Il a parlé d'éco21, il leur a parlé également des visites de villas menées par les SIG visant à contrôler des infrastructures, telles les chaudières et les chaufferies, car il y en a encore qui sont au mazout sur la Commune et c'est aussi pour inciter à modifier ces infrastructures ; il n'y a donc pas que les fenêtres, les embrasures et les toitures, il y a également d'autres éléments qui permettraient d'avoir une meilleure efficacité énergétique.

**M. Rieben** entend bien M. Rodriguez ; ce dernier suggère-t-il que le Conseil administratif demande aux SIG d'être plus actifs ?

**M. Rodriguez** répond qu'il demande simplement que le plan climat qui a été réalisé et qui demande certaines mesures, soit suivi et que le Conseil administratif travaille avec l'Office cantonal de l'Energie, les SIG, mais également avec des mandataires énergéticiens privés pour mettre sur pied des visites chez ceux qui le souhaitent. De tels programmes visant à inciter à agir et montrer quels sont les éléments qui pourraient améliorer la situation de chaque propriétaire existent déjà dans d'autres communes.

**M. Chal** estime qu'inciter les petits propriétaires, dont il fait partie, à refaire la toiture, ainsi que la façade est délicat. Ils ont déjà dû installer des fenêtres double vitrage, vont-ils devoir mettre du triple vitrage ? Il rappelle que les ramoneurs passent une fois par année ; pour sa part, il a dû changer sa chaudière. Ces petits propriétaires ont déjà la pression. Si l'Etat leur remet encore la pression, certains pourront vendre leur maison et aller vivre dans un mobile home.

**M. Rieben** ne comprend pas bien quelles sont les mesures pratiques que le Conseil administratif devrait prendre pour satisfaire à cette motion. M. Rodriguez peut-il leur donner un exemple ?

**M. Rodriguez** explique que le Conseil administratif peut demander à ses Services d'identifier quels sont les gros consommateurs sur le territoire et à partir de là, rentrer en contact avec ces derniers, dans un premier temps, afin de faire l'inventaire de ce qui va et de ce qui ne va pas sur leurs bâtiments. Ces états des lieux peuvent effectivement être financés par la Commune ou conjointement avec les SIG, lesquels le font maintenant gratuitement. Dans ce cas-là, ce qui est proposé est un soutien de la Commune aux SIG. Ensuite, par rapport à la réalisation, il n'y a pas d'imposition au propriétaire d'effectuer des modifications. Il s'agit simplement de déterminer quels sont les éléments qui fonctionnent et quels sont ceux qui ne fonctionnent pas. Il s'agit de recommandations.

**M. Valentin** convient que cette motion 'ne mange pas de foin' ; une de plus qui enfonce des portes ouvertes. Il leur rappelle que l'assainissement et l'isolation de tous les bâtiments tombent sous une loi cantonale. Comme l'a très bien dit M. Chal, ce sont surtout les petits propriétaires qui se font taper dessus. Il est exigé d'eux, avec force menaces, qu'ils transforment leurs fenêtres et l'isolation. Or, il rappelle que sur tout le Canton, le seul qui n'arrive pas à le faire, c'est l'Etat lui-même parce qu'il n'en a pas les moyens. Le Conseiller d'Etat en charge s'était engagé à faire du mieux qu'il pouvait, mais le Canton n'arrive cependant pas à faire appliquer la loi qu'il a lui-même votée. Alors, certes, ils peuvent charger la barque un peu plus, mais cela ne servira pas à grand-chose. Ceci dit, son groupe soutiendra tout de même cette motion. Il se permettra tout de même d'être un peu formaliste, encore une fois en rappelant aux Verts que l'utilisation des armes d'une commune est interdite à des fins politiques et que les armes de la commune de Plan-les-Ouates n'ont rien à faire sur une motion.

Comme il l'a déjà exprimé en commission, **M. Gaud** est ne comprend pas, comment la Commune peut agir là-dessus. En termes de compétences légales, d'une part, cette dernière n'a aucun droit d'exiger ou de favoriser ces mesures. Et en termes de compétences techniques, d'autre part, il ne voit pas lequel de leurs Services peut se rendre chez les gens pour leur dire ce qu'il faut faire. Leurs comparaisons sont bonnes, mais il se trouve que le parc immobilier à Plan-les-Ouates est extrêmement récent et en réalité, les seuls immeubles qui doivent consommer plus que raisonnablement, sont les petits immeubles, propriété de la Commune, sis au chemin de Vers. Les immeubles situés derrière la Migros ont été rénovés. Quant à ceux de la Commune, ils savent bien que le plus raisonnable serait de les abattre et d'en reconstruire des nouveaux. Ceci dit, ils savent aussi que les locataires qui y logent paient des loyers minimes et ont donc des besoins financiers. Il ne voit pas exactement, à part les immeubles au Trèfle Blanc qui ont été rénovés il y a trois ans, en quoi et comment, en termes de compétences, la Commune pourrait intervenir. De fait, il refusera cette motion.

**M. Rieben**, sensible aux problèmes de consommation d'énergie, aime bien cette motion. Il observe toutefois que les propriétaires de bâtiments et surtout les gros consommateurs sont d'ores et déjà très attentifs à leurs factures et donc, la plupart et notamment la Migros, comme l'a évoqué M. Gaud, ont déjà rénové et isolé leurs immeubles. S'ils peuvent bien en remettre une couche, il n'est pas sûr que ce soit d'un immense intérêt.

**M. Monnerat**, qui s'est déjà exprimé sur tout le bien qu'il pense de cette motion, n'aimerait pas être l'employé de la Commune qui ira trouver, par exemple, leurs aînés qui ont pu garder des biens en étant à l'AVS, pour leur expliquer qu'il faudra retourner voir leur banquier, afin d'augmenter leur hypothèque pour faire des transformations sur leur villa. Car il pense que même le banquier n'entrera pas en matière, sachant qu'il y aura des gros problèmes de financement. Il

s'agit d'un sérieux problème et il ne voit pas comment ils pourront mettre en œuvre ce genre de motion

**Mme Ruegger** a l'impression qu'ils mélangent beaucoup de choses et n'est pas sûre qu'ils aient tous lu la motion avec le même regard. Pour sa part, ce qu'elle lit, c'est qu'ils invitent à accompagner les propriétaires, en particulier les propriétaires de villas qui représentent tout de même un parc immobilier nettement plus ancien que les nouveaux immeubles. Ne serait-ce que pour simplement comprendre, sachant que la législation est compliquée et qu'il est nécessaire d'avoir un accompagnement. Cela est très souhaitable. Elle les invite donc à lire, entre autres, le paragraphe 2 qui fait référence à l'exemple mis en place par la Ville d'Onex qui a offert aux propriétaires un pré-audit de leur bâtiment et un suivi personnalisé pour les solutions techniques possibles. Quant à la demande faite au Conseil administratif, il s'agit vraiment d'engager, dans un premier temps, les discussions pour mettre en place un programme '*Renove-Plan-les-Ouates*' et de réfléchir à des mesures pour inciter les petits propriétaires de biens immobiliers, en particulier de villas, à agir pour améliorer leur bien. Cela ne veut pas dire que ce sont des obligations, il s'agit simplement de sensibiliser les propriétaires. Elle les invite donc à accepter cette motion.

**M. Gillet** rejoint un peu les propose de Mme Ruegger. Il est bien question, là, d'inciter les gens et non pas de les contraindre à faire des rénovations et à faire des dépenses. Il estime qu'il y a une prise de conscience, aujourd'hui, auprès de leurs concitoyens, sur les questions climatiques et les questions énergétiques. Mais cela reste effectivement un domaine compliqué sur le plan légal et sur le plan des subventions auxquelles ils ont droit et auxquelles ils n'ont pas droit. Il s'agit d'un domaine technique et donc, par conséquent, la Commune pourrait centraliser les informations et les expertises et apporter un soutien à ceux qui souhaitent faire cette démarche et qui souhaitent rénover leur bâtiment. La Commune ne pourra contraindre ceux qui ne le souhaitent pas. Mais il y a beaucoup de personnes désireuses de faire cette démarche et qui n'en ont peut-être pas les compétences, ni le temps, ce qui les contraints et les empêchent de se lancer là-dedans. Personnellement, il estime qu'il s'agit d'une bonne motion et pense que la commune de Plan-les-Ouates peut faire davantage pour accélérer cette transition énergétique qui est, selon lui, tout à fait indispensable.

**M. Valentin** convient que si tout le monde n'a pas su lire la motion tel que l'aurait souhaité les Verts, visiblement, il n'y a pas que les yeux qui ne fonctionnent pas, mais les oreilles aussi. Il leur rappelle qu'il s'agit d'une loi cantonale. Isoler son bâtiment est une obligation, tant pour les petits que les grands propriétaires. Raison pour laquelle son groupe estime que cette motion enfonce des portes ouvertes. Mais comme il l'a déjà dit, ils la soutiendront tout de même.

**M. Gaud** est très sensible à ce que vient de dire M. Gillet, mais en termes de compétences, il se demande quel Service communal a la compétence pour aller visiter des villas et auditionner tout cela. Que cela leur soit expliqué !

**M. Durand** leur rappelle qu'ils ont un délégué à l'énergie, employé à 80 %, qui fait ce travail non seulement pour leurs infrastructures, mais également pour des tiers. En distribuant, par exemple, les subventions liées aux économies d'énergie. Ils ont donc tout à fait le personnel habilité à le faire. Il leur rappelle également qu'ils sont dotés d'un plan directeur de l'énergie qui identifie un certain nombre d'endroits problématiques. Il ne peut donc, effectivement, que les encourager à soutenir cette motion qui va dans le bon sens.

A l'issue de ce débat, la parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte cette motion M 26-2020 R par 10 voix pour, 6 refus et 5 abstentions.**

b) **M 27-2020 P : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune**

**M. Rochetin** donne lecture de cette motion M 27-2020 P (annexe 7).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rochetin** donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Pour avoir une idée un peu plus précise de ce que cela représente, **M. Dupraz** (qui trouve cette motion intéressante) demande combien il y a de dossiers pendants de gens attendant un logement à Plan-les-Ouates. Et dans ces dossiers en suspens, combien d'entre eux sont des enfants de Plan-les-Ouates.

**Le Président** comprend que M. Dupraz demande un renvoi en commission et lui demande laquelle.

**M. Dupraz** explique qu'effectivement, pour avoir une meilleure idée sur le sujet, il aurait besoin de ces chiffres, alors pourquoi ne pas la renvoyer en commission des finances, sachant que cela concerne les barèmes des revenus locatifs ? Ils pourraient mieux se prononcer s'ils connaissent les barèmes et les critères d'attribution des logements.

**M. Gaud** estime qu'effectivement, revoir les barèmes pourrait être intéressant. Ceci dit, si Plan-les-Ouates est la plus grande commune propriétaire immobilier, s'ils investissent dans de nouveaux immeubles, c'est bien pour leurs enfants. Cela lui paraît une évidence. Il lui semble que cela a commencé avec le Pré-du-Camp. Il y a quelques années, ils avaient accepté une motion pour acquérir un maximum de terrain, afin de devenir ce gros propriétaire immobilier.

**M. Rodriguez** trouve également cette motion intéressante. Il connaît deux ou trois cas où les enfants ont dû déménager de la Commune pour aller chercher un logement à l'extérieur, pour revenir d'une autre manière dans un bâtiment qui soit de la Commune ou pas. C'est donc quelque chose qui existe effectivement. Il serait bien de renvoyer cet objet en commission des finances pour étudier les éléments dont parlait M. Dupraz et voir ces barèmes, ainsi que les critères d'attribution. Ensuite, ce sont également des questions politiques ; est-ce qu'ils visent uniquement la population jeune ou est-ce qu'il ferait le choix d'un jeune par rapport à un quarantenaire ? Il serait intéressant de discuter de tout cela en commission des finances qui lui semble être la bonne commission.

**M. Favre** témoigne du fait que lorsqu'il s'est marié, à 26 ans, il a dû émigrer sur la commune de Lancy car il n'y avait pas de logement pour eux sur Plan-les-Ouates. A l'époque, cela se décidait un peu en fonction des accointances et des couleurs de certains. S'agissant de préserver l'accès à ces logements aux jeunes de Plan-les-Ouates, ce qu'il comprend bien forcément, il a cru entendre M. Durand leur dire qu'il avait été 'retoqué' par la Cour des comptes, parce que dans ces bâtiments, bien souvent à caractère bon marché, il y a des subventions cantonales et qu'ils n'ont pas le droit de faire de la ségrégation entre les jeunes couples qui cherchent un

appartement et qu'ils ne pourraient, juridiquement, pas protéger l'accès à leurs jeunes dans ces bâtiments-là. Raison pour laquelle il leur conseille de faire attention, afin de ne pas se faire de grandes idées sur l'avenir et de prendre des claques dans un futur proche.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet la proposition de renvoi de cette motion en commission Economie et finances.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 27-2020 P en commission Economie et finances, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 7. QUESTIONS

### 7.1 **Motion pour un développement de la biodiversité sur Plan-les-Ouates**

**Mme Saas** tient tout d'abord à remercier le Service des espaces verts, ayant eu la surprise de lire, ce jour, un mail concernant les ateliers en rapport avec la motion des '*CM Women*' qui a enfin été traitée. Sa question porte, quant à elle, sur la motion pour un développement de la biodiversité sur Plan-les-Ouates : où en sont-ils ?

**M. Durand** lui répond que cette motion est en discussion au sein du Conseil administratif. Si tout va bien, cela devrait déboucher au Conseil municipal du mois de mars 2020.

### 7.2 **Gérance de la buvette des Cherpines**

**M. Valentin** s'interroge quant à l'attribution de la gérance de la buvette des Cherpines : pourraient-ils avoir des éclaircissements sur le choix d'un grand groupe ? Est-ce un gage de réussite assurée ou est-ce simplement parce que ce sont eux qui ont les plus gros moyens ?

**Mme Monbaron** répond que pour l'instant rien n'a été signé. Ils ont effectivement reçu plusieurs dossiers et ont rencontré les gens encore tout récemment, puisque le premier dossier qu'ils avaient obtenu les a lâchés. En discutant avec ces différents postulants, ils se sont effectivement aperçus qu'il y avait un grand groupe parmi eux. Les autres étaient plutôt des familles. Ce qui était, à vrai dire, un peu l'idée initiale : une ambiance familiale et proche des gens. Puis ils se sont très vite rendu compte, dans les dossiers qui leur ont été présentés, qu'aucun de ces postulants n'avait la capacité de tenir sur la durée et notamment d'assurer les changements au niveau du personnel, afin de pouvoir s'adapter lorsqu'il y a des week-ends de grands événements, des week-ends où il n'y a personne ou lorsqu'il y a des entraînements ou pas, ce qui demande tout de même une ouverture assez large. Il est donc vrai qu'en donnant finalement leur préférence à une entité qui a déjà la gestion d'autres buvettes, même si c'est dans une dimension différente, ils misent sur une entreprise qui a les reins beaucoup plus solides, avec du personnel à disposition et du personnel temporaire qu'elle connaît et qui peut fonctionner sur appel lorsqu'il y a des manifestations et qui leur donne l'assurance d'avoir quelque chose répondant aux besoins de la population. Ils évitent ainsi de se retrouver dans la situation qu'ils ont vécu jusqu'à présent avec des gens qui ne peuvent pas boire une bière à la mi-temps. S'ils ont eu des discussions avec les personnes qu'ils ont retenues, le contrat n'est pas encore signé car il a été demandé que cette société puisse rencontrer les clubs au préalable, ce qui est en train de se faire actuellement et qu'elle puisse définir exactement une tarification pour, par exemple, les troisièmes mi-temps du rugby, afin d'éviter de choisir un groupe qui serait trop cher et que les clubs viennent ensuite demander une augmentation de leurs subventions. La Commune a donc émis des propositions de tarifs et a envie qu'il y ait des discussions et une entente qui soit



formalisée avant le début de tout contrat pour ce restaurant, par rapport aux tarifs et aux manifestations que les clubs peuvent organiser durant l'année, comme, par exemple, le tournoi de football de l'Ascension. Il a également été demandé d'étudier la possibilité pour que, lors des grandes manifestations connues à l'avance, ils puissent prendre des jeunes des clubs pour donner un coup de main. Ce sont autant de choses qui ont été mises sur le papier et qui sont actuellement en discussion. La deuxième possibilité qui s'offrait à eux était de relancer un appel d'offres. Mais cela revenait à peu près à la même chose que de garder les premiers qui avaient postulé, qu'ils avaient retenu et qui ne pouvaient pas ouvrir avant le mois d'août 2020. Cela veut dire que cet établissement restait encore fermé pendant plusieurs mois. Cependant, ils ont vraiment besoin qu'il ouvre et qu'il y ait de nouveau de la vie là-bas. D'autre part, le cahier des charges et l'état des lieux des Cherpines, prévoient de mettre à disposition tout ce qui est assiettes, verres, couteaux, fourchettes, etc., mais ni casseroles, ni plats. La personne qui tiendra cette gérance devra investir dans tout ce qui est matériel de cuisine et devra donc prendre ses frais à sa charge. Un groupe comme celui-ci, qui gère divers restaurants, a la possibilité de prendre ce matériel dans un de ses autres établissements pour commencer. Pour l'instant, la Commune a donc plutôt un bon sentiment par rapport à ces gens. Il semble qu'ils partent sur un bon pied. Les rendez-vous avec les clubs se font durant cette semaine du 24 au 28 février 2020, l'idée étant d'arriver au Conseil administratif, jeudi 27 février 2020, avec le résultat de ces discussions, afin qu'ils puissent signer, ouvrir le restaurant au plus vite et que le match de rugby du 14 mars 2020, Suisse/Pays-Bas puisse se faire avec cette société.

**Mme Ruegger** entend bien Mme Monbaron, mais elle entend surtout, à juste titre, qu'ils attendent à ce qu'il y ait une certaine souplesse au niveau du temps de travail. Du coup, elle s'inquiète forcément des conditions de travail des personnes qui seront engagées à temps partiel ou de manière temporaire. Elle souhaite donc que la Commune y soit attentive, s'y intéresse et pose les bonnes questions à cette entreprise, ainsi qu'en ce qui concerne les produits qui seront utilisés, afin que dans la mesure du possible, elle utilise des produits locaux et de proximité.

**Mme Monbaron** confirme que le contrat stipule que la société doit utiliser des produits locaux et de proximité, ce qui n'était pas le cas avec le précédent gérant. En ce qui concerne le contrat de travail, ce dernier stipule que le tenancier a l'obligation de respecter les lois et le code des obligations, ainsi que la loi sur le travail et toutes les lois en vigueur dans ce domaine. Par contre, le gérant sera en charge des contrats qu'il passera avec ses employés. Ce n'est pas quelque chose que la Commune va aller vérifier. Et quand elle parlait d'horaires élargis, il faut savoir que la convention fixe un horaire minimum d'ouverture, mais que l'exploitant peut ouvrir plus. C'est-à-dire que la Commune ne lui impose pas qu'il soit ouvert à midi la semaine, mais que si cela est son choix, il peut le faire. Et c'est lui qui gèrera son personnel en fonction des plages horaires qu'il aura choisies.

### 7.3 Impression d'un tout-ménage par le groupe PDC

**M. Monnerat** interroge M. Magnin en sa qualité de représentant du groupe PDC sur le fait que son groupe se soit préoccupé ou non de l'impact environnemental lorsqu'il a imprimé un livre, tout ménage, sur la Commune. A l'heure où en bas de chaque courriel il leur est demandé de n'imprimer la feuille que si cela est nécessaire, ou encore d'éviter de voyager en avion, le PDC (qui dépose une motion pour une Maison du développement durable et qui a un programme ambitieux de politique environnementale locale), imprime un livre ! Il rappelle que l'industrie d'impression présente un très mauvais bilan carbone. Il s'est livré à l'exercice ce matin en allant chercher des informations et d'après ce qu'il a pu calculer, le nombre de ménages qu'ils ont à Plan-les-Ouates, il peut leur dire qu'il n'est pas anodin d'imprimer un livre, le transporter, l'expédier et le distribuer. Il ne leur donnera pas les chiffres, il les a, mais ce n'est pas anodin. Il rappelle que lorsqu'il s'est exprimé sur la motion du développement durable en commission,

certains élus PDC auraient bien voulu lui faire un bonnet d'âne pour les propos qu'il a tenus. Il se demande finalement s'il s'agit d'un réel engagement de développement durable où si, à un moment donné, tous les moyens sont bons pour se faire élire.

**M. Magnin** répond que ce livre représente un travail patrimonial et historique. Quant au papier, ils se sont renseignés sur la production d'un livre et ont essayé d'être le plus corrects possible. Toujours est-il que M. Monnerat connaît peut-être mieux que lui la façon de se faire élire par tous les moyens. Ceci dit, ils ont travaillé pendant plus d'une année sur l'Histoire de Plan-les-Ouates et effectivement, le support papier leur semblait être le meilleur, plutôt qu'envoyer des clés USB ou d'utiliser d'autres moyens. Les impressions ont été faites par les EPI (Etablissements Publics pour l'Intégration), entreprise sociale. Le PDC a essayé d'être exemplaire sur ce projet-là qui marque l'Histoire de Plan-les-Ouates. Pour finir, il fait remarquer que la question lui est posée ici, au sein de cet hémicycle, bien qu'il ne s'agisse pas d'une décision du Conseil administratif, ni de la Commune, mais bien une décision du parti. Cette question-là n'a donc pas d'intérêt au sein de cet hémicycle.

## 8. DIVERS

### 8.1 Livre envoyé par le PDC

**M. Gillet** tient à réagir à l'attaque du MCG. Il dira simplement que si ce dernier jette des livres, le PDC, lui, a imprimé un livre pour que les gens le garde et le mette dans leur bibliothèque. Ils ont donc une autre conception du livre. D'autre part, le journal que le MCG a envoyé en tout ménage a fait plus de mal à l'environnement que le livre du PDC.

**M. Valentin** lui répond que ce journal a été imprimé sur du papier recyclé.

**M. Gillet** rétorque que c'est également le cas de leur livre. Si M. Valentin l'avait ouvert avant de le jeter, il aurait pu voir, en dernière page, que cela est mentionné.

**Mme Özazman** souhaite également répondre à M. Monnerat en expliquant que pas plus tard que ce jour, une amie est venue la trouver pour la remercier de ce livre magnifique et bouleversant. Elle souhaitait d'ailleurs en obtenir encore deux pour ses enfants.

**M. Monnerat** précise que son intervention par rapport à cela n'est pas anodine car, pour sa part, il a reçu 30 ou 40 messages WhatsApp de gens lui demandant qu'elle était cette hérésie à l'heure où l'on prône plutôt des liseuses. Et finalement, si les gens ont envie d'avoir un livre, ils vont se l'acheter. C'est comme les grandes maisons d'édition qui savent qu'elles vendront un livre à 1'000 exemplaires et qui en impriment 4'000.

### 8.2 Bannissement du Français

**M. Rieben** fait remarquer que dans le cadre des informations qui leur sont transmises en début de séance, informations communiquées par les conseillers administratifs, M. Magnin et Mme Monbaron, il a noté qu'ils parlaient de *'match making'*, de *'street workout'*, de *'crossfit'* et de *'coach'*. Faut-il vraiment être parfaitement bilingue pour participer à un Conseil municipal ? Il leur suggère, pour sa part, d'utiliser des mots français. Il en existe et les remercie de bien vouloir les chercher.

### 8.3 Communications commission culturelle

**M. Magnin** pensant que le rapport de la commission culturelle allait être lu durant cette séance, il n'avait pas fait ses communications à ce sujet, désireux d'éviter les redondances. Il informe

donc :

- que l'exposition pour la petite enfance 'Aipafini', qui a eu lieu à La julienne, a rencontré un magnifique succès en attirant plus de 2'000 visiteurs sur le mois, ce qui est un excellent chiffre.
- que dans le cadre du renouvellement du contrat de gérance du Café julienne, ils ont reçu 5 candidats sur lesquels deux ont été sélectionnés et avec qui ils poursuivront les investigations.
- de l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice déléguée aux nouveaux quartiers. Il s'agit de Mme Karin Wechsler.
- que le Musée de réalité virtuelle, dans le cadre duquel le visiteur peut rentrer dans les tableaux, s'installera à La julienne durant le week-end du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2020.

#### **8.4 Sortie du Conseil municipal / Concert de la Musique municipale**

**M. Favre** annonce que la sortie du Conseil municipal aura lieu en même temps que le concert de la Musique municipale. Il invite les conseillers municipaux qui ne participeront pas au voyage à venir écouter ce magnifique concert, à la salle du Vélodrome. Il les rend également attentif au fait qu'ils ont reçu, sur leur place, le prospectus des *Musicales de Compesières*, que leur commune soutient généreusement et qui aura lieu les 27-28 et 29 mars 2020.

#### **8.5 Anniversaire M. Pierre Torri**

Sous les applaudissements de l'assemblée, **le Président** souhaite un joyeux anniversaire à M. Torri.

\*\*\*

#### ***Clôture de la séance***

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H40 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif après avoir décliné leur identité.

\*\*\*

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Ces questions sont consignées dans l'annexe 8 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire  
Pierre TORRI

Le Président  
Roberto RIGHETTI

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) Infrastructures et environnement du 3 février**
- b) Sports du 6 février**
- c) Economie et finances du 20 février**

#### **Annexe 1)**

D 190-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 1'360'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers - Etape 2 à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 2)**

D 191-2020 P : Crédit d'engagement de CHF 310'000.- pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 3)**

D 192-2020 P : Cession gratuite des parcelles N° 7465, d'une surface de 10'300m<sup>2</sup> et Nos 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m<sup>2</sup>, sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 4)**

R 16-2020 P : A l'attention du Grand Conseil, pour une précision et une priorisation du projet d'extension du Léman Express par Les Cherpines.

#### **Annexe 5)**

R 17-2020 Pour un trottoir sécurisé sur la Route de Saconnex-d'Arve à Saconnex-d'Arve

#### **Annexe 6)**

M 26-2020 R : Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates.

#### **Annexe 7)**

M 27-2020 P : Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune.

#### **Annexe 8)**

Questions du public.

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</b></p>
---

Date et heure : lundi 3 février 2020 – 20h00

Lieu : salle des commissions

1) Les commissaires acceptent les PV des séances des 25 novembre 2019 et 6 janvier 2020, par 7 oui et 2 abstentions.

2) Délibération D 188-2020 pour un crédit d'engagement de CHF 2'830'000 pour la reconstruction/transformation de la distillerie de Saconnex d'Arve. En préambule, Monsieur Le Mouël du SCA informe les commissaires que le projet de Coing Culture prévu dans la distillerie ne sera pas possible en raison de la parcelle sise en zone agricole qui ne permet pas d'accueillir des activités liées à la culture. Il informe aussi les commissaires que deux locataires ont souhaité quitter ces locaux. Il s'agit de Mme Schibli de la Givrée et de M. Wanner d'Absintissimo. S'ensuit une présentation de cette délibération qui propose deux options : une transformation/rénovation des locaux actuels, pour un montant estimé à CHF 2'830'000 ou une démolition/reconstruction, pour un montant estimé à CHF 2'800'000.

Dans le cas de d'une transformation/rénovation, Monsieur Le Mouël explique aux commissaires qu'il s'agit :

- d'améliorer la sécurité liée aux activités de distillation et de stockage de produits inflammables en créant des zones ATEX. (atmosphère explosive) ;
- d'une amélioration technique nécessaire et obligatoire à l'exploitation du bâtiment, comme l'électricité, les sanitaires, le chauffage et notamment la ventilation des zones ATEX ;
- Une augmentation des zones de stockage nécessaires aux 3 activités se déroulant dans ces lieux, soit la brasserie, la vinification et la distillation ;
- Une transformation avec une augmentation des espaces chauffés, ainsi qu'un assainissement des substances dangereuses (amiante) incluant notamment le remplacement complet de la toiture.

Au vu de tous ces travaux, il est proposé une deuxième variante aux commissaires, soit une démolition/reconstruction de l'entier de ces locaux pour un montant d'environ CHF 30'000 inférieur à une transformation/rénovation.

Pour ces deux options, la planification de l'ensemble des tâches à entreprendre est assez similaire et couvre une période allant plus ou moins de mars 2020 à août 2021.

Monsieur Zosso prend la parole et informe les commissaires de deux points importants, le premier étant qu'il ne peut pas garantir en cas d'une rénovation la pérennité des éléments qui n'auront pas été rénovés, comme les façades et la charpente et aussi que les locataires seraient plutôt en faveur d'une transformation/rénovation.

Des questions sont posées sur la continuité des activités dans ces deux cas de figures pendant les travaux, ainsi que sur la perte de l'âme de cette distillerie en cas d'une démolition/reconstruction.

A la fin des prises de paroles, le président propose un tour de table afin de connaître plus ou moins quel est le sentiment des commissaires par rapport à ces deux variantes, et il en ressort que 4 commissaires ne se prononcent pas en l'état, 2 seraient en faveur d'une transformation et 2 en faveur d'une reconstruction.

Les commissaires souhaitent auditionner les locataires lors d'une prochaine commission et ne préavisent pas cette délibération pour le moment.

3) Motion M 26-2020 : pour des rénovations de bâtiment à Plan-les Ouates. Après une discussion nourrie, les commissaires préavisent défavorablement cette motion par 5 non 2 oui et 2 absentions.

4) Communication du CA : Monsieur Durand informe que dans le cadre de la délibération D 185-2019 pour la création d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciens, le Conseil d'Etat propose une variante à peu près similaire à la proposition qui a été faite par le CA.

Le rapporteur

Olivier Monnerat 4 février 2020

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 25 février 2020.

**RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS**

Date de la séance de la commission : jeudi 06.02.2020 à 18h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1) Discussion autour du contrat de prestations, des remarques et suggestions sont soulevées et proposées, ceci sera utilisé lors de la rédaction du prochain contrat.  
Il est relevé une volonté de s'attarder sur une plus large transparence lors de la répartition des subventions entre juniors et équipes d'actifs.
- 2) Une demande par le Club de Rugby, de soutenir financièrement le club lors du prochain match international qui se déroulera au stade des Cherpines le 14 mars 2020, a été transformée par la commission en une garantie de déficit de CHF 10'000.-, acceptée à la majorité.
- 3) Une demande de subvention extraordinaire par la Pétanque du Camp pour faire face aux coûts lors du championnat Suisse de triplette organisé par le club sur la commune de Plan-les-Ouates a aussi été transformée en garantie de déficit de CHF 4'000.-. (montant correspondant à la subvention annuelle qui n'a pas été versée cette année).

Rapporteur : Roberto Righetti, le 13.02.2020

**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 25 février 2020

## **RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Jeudi 20 février 2020 à 20h00

### **1. Présentation de l'activité du service des Ressources humaines par Mme Stéphanie Steck, responsable**

Madame Steck présente les activités du service. Le turn-over en 2019 était de 6% alors que la moyenne suisse est de 10%. Le nombre d'équivalent à temps plein (ETP) a augmenté de 130% entre 2006 et 2019, notamment dû à l'augmentation du personnel des crèches. Une hausse est attendue pour 2021.

Huit apprentis occupent des postes dans les services communaux. Le nombre de missions d'emploi jeunes a été de 82 missions et de 428 contrats pour 2019.

Durant cette même année, le taux d'absentéisme a été de 8.30%, les motifs de ce taux élevé sont dus à neuf cas de maladies et/ou accidents justifiés de longue durée. Sans eux, le taux s'élèverait à 4.6%.

Finalement, il est projeté les différents projets en cours, à savoir la mise en place d'un processus de gestion des risques psychosociaux et la nouvelle classification des fonctions.

### **2. Délibération D 188-2020: Crédit d'engagement de 2 830 000 F pour la reconstruction / transformation de la Distillerie de Saconnex-d'Arve à Plan-les-Ouates**

Le Conseiller administratif présente le projet en détaillant les deux variantes, à savoir la variante rénovation et celle démolition/reconstruction. Cette dernière est de 30'000 F moins élevée. Il est également présenté les avantages et inconvénients des deux variantes. Au niveau des états locatifs, après travaux les loyers seraient triplés.

Compte tenu des difficultés de choisir la bonne variante et des souhaits de précision sur les besoins des usagers du local, il est proposé à s'entretenir avec les locataires de la distillerie pour prendre une décision.

Le rapporteur : Mario Rodriguez  
20 février 2020





Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2015-2020  
Délibération **D 190-2020 P**  
Séance du 25 février 2020

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 360 000 F pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Etape 2 à Plan-les-Ouates

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) pour le périmètre « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD), selon l'article 3 alinéa 7ss de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu que ces travaux constituent la deuxième étape de l'aménagement routier du chemin de l'Essartage, soit la transformation de la piste de chantier, réalisée en phase 1, en chaussée définitive avec trottoir côté immeubles, la réalisation d'un parking visiteurs, de 2 déchetteries, de 2 couverts pour encombrants côté jardins familiaux et la pose d'un éclairage public à l'arrière du trottoir,

vu que ce nouveau chemin de l'Essartage, du domaine public communal, servira d'accès principal aux immeubles situés dans le périmètre du PLQ Les Sciers,

vu la convention signée en juin 2018 par la commune de Plan-les-Ouates et les promoteurs du quartier des Sciers définissant la prise en charge des équipements du quartier des Sciers,

vu la prise en charge de 75% du coût de réalisation du chemin de l'Essartage par le Fonds Intercommunal d'Equipement et des 25% restants par la Commune,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA selon la délibération D 67-2017 pour l'exécution du collectif privé EU et EC et de l'aménagement routier pour la phase 1,

vu l'exposé des motifs EM 190-2020, de février 2020, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'ingénieurs au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en date du 7 octobre 2016 pour les phases 1 et 2,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer la réalisation du collectif privé EU & EP et l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Etape 2 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 360 000 F destiné à financer cette réalisation, dont à déduire les recettes estimées suivantes :
  - Remboursement via le Fonds Intercommunal d'Équipement FIE 473'000 F
  - Remboursement de la réalisation des places de parking visiteurs par les promoteurs 122'000 F
  - Remboursement de la réalisation de la bande verte au sud des places de parking par les promoteurs 24'000 F
  - Participation des promoteurs sur les déchetteries 224'000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 360 000 F et les recettes estimées de 843 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé en partie par une contribution du fonds intercommunal d'équipement (FIE) conformément à la loi générale sur les zones de développement.
5. D'amortir le montant net prévu de 517 000 F (prédominance routes) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022.

SCA/GR/bg – SF/PL # 73896



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 191-2020 P**  
Séance du 25 février 2020

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 310 000 F pour réaliser des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril,

vu le développement en cours et à venir de la zone industrielle de Plan-les-Ouates, comme l'illustrent les nombreuses constructions de surfaces d'activités telles l'Espace Tourbillon ou Stellar 32,

vu les 11'000 collaborateurs actuellement présents dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates et les quelques 4'000 supplémentaires dès la fin des chantiers actuellement en cours dans le secteur,

vu la croissance du nombre d'usagers de la zone industrielle de Plan-les-Ouates et des déplacements en son sein,

vu l'arrivée prévue de la ligne 15 du tramway en prolongement des Palettes,

vu l'étude interne à l'administration sur l'opportunité et la faisabilité d'aménagements de passages pour piétons, réalisée durant l'été 2017,

vu le courrier de l'Aziplo du 15 septembre 2017, adressé au Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates, relatif au sondage auprès des membres de l'Aziplo sur les dangers pour les piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu la décision de la Commission écoParc du 21 février 2018 de constituer un groupe de travail en vue de l'étude pour l'aménagement de passages pour piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates,

vu le co-financement de cette étude par la FTI (Fondation pour les Terrains Industriels),

vu la délibération D 138-2018 de 192 000 F, acceptée par le Conseil municipal en date du 25 septembre 2018, comprenant l'étude pour l'aménagement de passages pour piétons dans la ZIPLO,

vu l'étude pour l'aménagement de passages pour piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates élaborée par le bureau Solfor SA, d'octobre 2019,

vu l'exposé des motifs EM 191-2020, de février 2020, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatif à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer l'aménagement de passages pour piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 310 000 F destiné à financer les travaux et honoraires relatifs à ce projet.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 310 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 310 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.

SCA/MC – SF/PL - 23.01.2020 # 77'182

### **DELIBERATION**

relative à la cession gratuite à la Commune des parcelles N° 7465, d'une surface de 10'300m<sup>2</sup> et N<sup>os</sup> 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m<sup>2</sup>, sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Considérant que les parcelles N° 7465 de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 10'300m<sup>2</sup> et N<sup>os</sup> 7420, 7421 et 7422 d'une surface totale de 7'989m<sup>2</sup>, font partie intégrante du périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) N° 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

attendu que la parcelle N° 7465, composée des anciennes parcelles N<sup>os</sup> 10026A, 10027A, 10499A et 16234D, correspond au périmètre d'équipement public dévolu à la réalisation de la future école du Rolliet dudit PLQ,

attendu que les parcelles N<sup>os</sup> 7420, 7421 et 7422, anciennement N° 7169, sont situées dans le périmètre d'équipement public dit de la « pièce D » dévolu à la réalisation d'équipements sportifs selon ledit PLQ,

attendu que ces parcelles, situées en zone de développement 3, sont cédées gratuitement puisque vides de droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 192-2020, de février 2020, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession gratuite à la Commune de la parcelle N° 7465, anciennement 10026A, 10027A, 10499A et 16234D, vide de droits à bâtir, propriétés de SDCI Construction Investissements SA.
2. D'accepter la cession gratuite à la Commune, des parcelles Nos 7420, 7421 et 7422, anciennement N° 7169, vides de droits à bâtir, propriétés de PATP développement SA, Forum de Ventes et de Promotions Immobilières SA et de M. Paul Pillet.

3. De comptabiliser la valeur des parcelles mentionnées aux points 1 et 2 dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations, vu le but d'utilité publique de celles-ci.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL - 25.02.2020 # 79'886

**Conseil administratif** - Route des Chevaliers-de-Malte 3

---

Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates  
Tél. 022 884 64 00 - Fax. 022 884 64 09  
mairie@plan-les-ouates.ch



République et canton de Genève  
GRAND CONSEIL  
Monsieur Jean Romain, Président  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

N/réf : XM/pmel # 81438

Plan-les-Ouates, le 28 février 2020

## **Résolution R 16-2020**

---

Monsieur le Président,

Nous vous informons que lors de sa séance du 25 février 2020, le Conseil municipal a pris une résolution intitulée « *A l'attention du Grand Conseil, pour une précision et une priorisation du projet d'extension du Léman Express par Les Cherpines* », que vous trouverez en annexe.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à cette résolution et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Xavier Magnin', is positioned above the printed name.

**Xavier Magnin**  
Maire

Annexe mentionnée



Conseil municipal du 25 février 2020  
**R 17A-2020**

## RESOLUTION

### **Pour un trottoir sécurisé sur la Route de Saconnex-d'Arve à Saconnex-d'Arve Dessus**

Vu le statut cantonal de la route de Saconnex-d'Arve,  
 vu les demandes écrites du Conseil administratif au département des infrastructures pour étudier l'implantation d'un trottoir sur les tronçons qui en sont dépourvus au village de Saconnex-d'Arve Dessus,  
 vu l'inaction cantonale face aux demandes du Conseil administratif,  
 vu la dangerosité sur le secteur du village dépourvu de trottoir,  
 vu les stratégies avancées par le canton pour le développement des mobilités douces,  
 vu l'exposé des motifs, associé à cette résolution,  
 sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

## DECIDE

par 20 oui et 1 non

- 1) d'apporter le soutien au Conseil administratif dans ses démarches afin d'obtenir des réponses claires et satisfaisantes.
- 2) de solliciter avec insistance le Département des infrastructures pour la réalisation d'un trottoir sur la route de Saconnex-d'Arve, qui en est dépourvue.
- 3) de prier le Conseil administratif de transmettre la présente résolution au département précité

*Pour le Groupe Les Verts : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri*

*Pour les socialistes : Daouda Bagagnan, Glenna Baillon, Nathalie Rüegger*

*Pour le Parti Démocrate-chrétien : Catherine Borstcher, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Jean-Michel Meylan, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Isabelle Willimann*

*Pour le Parti Libéral-Radical : Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Pierre-Alain Gaud, Roberto Righetti,*

*Pour le Mouvement citoyen genevois : Roberto Di Giorgio, Olivier Monnerat, Alexandra Saas, Francisco Valentin.*



## ***Exposé des motifs***

Depuis le début de la législature 2015-2020, il est régulièrement demandé lors des séances du Conseil municipal l'état d'avancement dans les négociations avec le canton concernant la création d'un trottoir dans le village de Saconnex-d'Arve Dessus. En effet, certains tronçons sont dépourvus de trottoir ou alors des trottoirs « bizeautés » inadaptés ont été créés. Le Conseil administratif mentionne lors de chaque intervention que des demandes pour améliorer la situation ont été faites au canton. Aucune réponse, ni de suite claire n'est donnée par le département des infrastructures.

L'ensemble de la route de Saconnex est pourvue d'un trottoir sécurisé à l'exception de certains tronçons. Pour certains d'entre eux, il n'y a pas de risques démesurés. Cependant, d'autres secteurs nécessitent des mesures afin de sécuriser les piétons, notamment en sortie de certaines maisons.

Le Conseil administratif a fait le nécessaire pour tenter de faire avancer ce dossier. Cependant, la compétence étant cantonale, il devient alors difficile d'y apporter une mesure communale pour sécuriser davantage cet axe fortement fréquenté par la circulation motorisée individuelle.

Face à ces constats, il est nécessaire que le Conseil municipal exprime son ras-le-bol envers les instances cantonales qui ne se préoccupent guère, dans le cas présent, des particularités locales et des dangers que peuvent encourir les habitant.e.s de ce village.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates demande au Conseil municipal de faire bon accueil à cette résolution en la votant, afin que le Conseil administratif puisse avoir un soutien du délibératif dans ses démarches.

## MOTION

### Pour des rénovations de bâtiments à Plan-les-Ouates

#### *Exposé des motifs*

Le taux de rénovation du domaine bâti dans le canton de Genève est trop faible pour la transition énergétique, puisqu'il n'atteint pas 1 % des constructions<sup>1</sup>. C'est pourquoi les autorités doivent s'engager pour inciter les propriétaires à rénover. Outre des subventions, elles ont lancé des projets d'assistance pour ces opérations.

En 2014, la Ville d'Onex et l'ancien Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie ont ainsi lancé une opération-pilote baptisée « Onex-Rénove ». Elle a offert aux propriétaires un pré-audit de leur bâtiment, un suivi personnalisé pour les solutions techniques possibles, les aides financières et le processus administratif, ainsi qu'une aide à la communication envers les locataires.

En mars 2018, deux ans après sa mise en œuvre, le taux de rénovation à Onex atteignait 7,5 %. Il a été calculé que l'opération a engendré une économie de 3,5 millions de kWh thermiques dans la commune et devrait donc libérer 1,6 MW sur le réseau CADIOM. Ce qui permettra à celui-ci, en grande partie renouvelable, d'alimenter environ 70'000 mètres carrés de nouveaux logements<sup>2</sup>.

En novembre 2019, la Ville de Lancy a elle aussi inauguré le programme « Lancy-Rénove ». Elle estime que 97 % des bâtiments du parc immobilier privé à Lancy pourraient être concernés par le programme. Le potentiel d'économie de pétrole lié aux bâtiments situés sur son territoire équivaldrait à 4500 tonnes par année. Une baisse de 12'000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an est espérée<sup>3</sup>.

Globalement, les acteurs en présence constatent que les propriétaires sont sensibles à l'accompagnement des collectivités publiques. Cela permet non seulement de déclencher des projets de rénovation, étayés par des chiffres, mais aussi de favoriser le dialogue entre l'administration et les propriétaires, ce qui lève des barrières objectives ou subjectives. Enfin, ces programmes concrétisent les politiques publiques sur l'environnement et les énergies.

En conséquence, sur proposition du groupe Les Verts de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- d'engager les discussions nécessaires avec l'Office cantonal de l'énergie et les SIG pour lancer un programme « Rénove » à Plan-les-Ouates, afin d'inciter les grands propriétaires à rénover leurs bâtiments,
- de présenter un bilan énergétique des bâtiments qui sont la propriété de la Commune de Plan-les-Ouates (immeubles de logement, locaux administratifs, écoles, crèches et autres), assorti d'un plan de rénovation ;
- de réfléchir à des mesures pour inciter les petits propriétaires de biens immobiliers, en particulier de villas, à agir pour améliorer leur bilan énergétique.

Pour les Verts : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri.

#### **MOTION ACCEPTEE PAR 10 OUI, 6 NON ET 5 ABSTENTIONS**

1 Conférence de presse du Département du territoire et des SIG sur « GEnergie 2050 », 29 janvier 2019.

2 Source : *Onex-Rénove. Retour d'expérience*. Rapport de l'Office cantonal de l'énergie et du Service urbanisme et développement durable de la Ville d'Onex, mars 2018.

3 Sources : <https://www.lancy.ch/lancy-va-soutenir-les-proprietaires-dans-la-renovation-energetique-de-leurs-immeubles> et <https://www.lancy.ch/actualites/lancy-renove>.

## PROJET DE MOTION

<b>Pour que nos jeunes de Plan-les-Ouates puissent se loger sur notre Commune</b>
---

Vu que Plan-les-Ouates est une des villes de Suisse comptant le plus grand nombre de jeunes proportionnellement dans sa population,

vu la difficulté de trouver des logements sur Genève aujourd'hui,

constatant l'attachement marqué de nombreuses personnes à notre Commune,

constatant qu'un nombre important de nos jeunes doivent partir de Plan-les-Ouates quand ils recherchent un appartement,

constatant que dès que cela leur est possible ils reviennent s'y installer,

vu notre volonté politique de bien vivre à Plan-les-Ouates,

convaincu que le tissu social est essentiel pour le bien vivre à Plan-les-Ouates,

considérant que la réussite professionnelle ne doit pas constituer un frein à l'accès à un logement,

soucieux de conserver nos jeunes sur la Commune, ainsi que dans les diverses associations dans lesquelles ils sont impliqués

**Le Conseil municipal  
invite le Conseil administratif**

par x oui, x non et x abstention

- A revoir le barème d'entrée financier de ses appartements locatifs afin que celui-ci ne soit pas un motif d'exclusion pour des jeunes qui travaillent.
- A revoir la pondération des grilles d'attribution des logements afin que les critères financiers ne pénalisent pas les jeunes qui sont financièrement indépendants

Pour le PDC : Borstcher Catherine, Chal Robert, Farinelli Laurent, Gillet Vincent, Meylan Jean-Michel, Özazman Véronique, Rochefin Philippe, Willimann Isabelle

## **Exposé des motifs**

---

Nous avons tous un enfant, un membre de la famille ou du moins une connaissance qui a vécu la recherche d'appartement et qui s'est retrouvé bloqué parce que les critères d'inclusion pour l'attribution dudit logement sont trop bas.

Nous considérons qu'il n'est pas juste de devoir exclure nos jeunes de Plan-les-Ouates de nos appartements appartenant à la Commune sous prétexte qu'ils ont réussi un cursus éducatif correct les menant à une carrière professionnelle aboutie et rémunérée. Un revenu acceptable pour des jeunes Plan-les-Ouatiens ne doit plus être un motif de non-attribution d'un logement communal à notre avis, raison pour laquelle nous vous encourageons à soutenir cette motion.

**COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

Conseil municipal

Séance du 25 février 2020

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 25 FEVRIER 2020**

---

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Righetti, Président**, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

**QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**Remerciements de la part de M. Willy Rapin, Vice-Président des 'Blés d'Or'**

**M. Willy Rapin**, Vice-Président de l'association '*Les Blés d'Or*', société des séniors de Plan-les-Ouates, prend la parole. Il annonce que leur association fête, cette année, ces 30 ans et informe qu'ils organisent une petite croisière pour fêter cela. Il en profite donc pour remercier la Commune de la subvention extraordinaire que cette dernière leur a accordé à l'occasion de cet anniversaire.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 22H42 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié en leur compagnie.